VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, le 25 Août 1909.

Excellente Occasion pour Acquérir Propriété Améliorée et Rémunératrice Dans le Deuxième District.

No 3115 RUE DE SOTO
COTTAGE SIMPLE COMMODE.

Nos 3108-3110 rue De Soto
Elegant Cottage Double Elevé de Terre.

Nos 3112-3114 rue De Soto,
COTTAGE DOUBLE RETIRE DE LA BANQUETTE ET ELEVE DE TERRE.

Maison à Deux Etages,
Rue Lopez, près de la rue St-Philippe, avec Terrains Extra Contigus.

Nos 3122-3124 RUE DE SOTO,

Charmant Cottage Double Elevé de Terre et Retiré de la Banquette.

HENRY REGGIO ET ALS vs RUTH SNAER ET ALS, MINEURS.

No 90,145—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 25 août 1909 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 14 juillet 1909, lequel dit jugement a été signé en Cour ouverte le 20 juillet 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'île dite gravier par Wm Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et Esplanade et la Grande Route St Jean, désigné par le No 4 sur un devis fait par Grandjean et Pilié, voyer, daté du 1er juin 1888 et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville le 21 janvier 1891, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations comprennent un cottage simple, retiré de la banquette, avec grillage, ayant galerie sur le devant et sur le côté, 6 chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., connu par le No municipal 3115 rue De Soto.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y TROUVENT et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 435 borné par les rues St Jean (maintenant Bell), Deuxième (maintenant Rendon), Troisième (maintenant Lopez) et Washington (maintenant De Soto), ledit lot est désigné par le numéro trois sur un plan par J. F. Brans, voyer daté du 12 janvier 1895. Ledit lot mesurant trente et un pieds, onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur cent vingt sept pieds six pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double retiré de la trottoir, contenant galerie sur le devant et dans le fonds: 4 chambres, citerne, et lieux de chaque côté. Loué $12 par côté connu par les Nos municipaux 3108 et 3110 rue De Soto.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 138, borné par les rues Chartres, Désiré, Elmire et Royale, sur un devis de E. Pilié, voyer, daté du 26 juillet 1889, lequel lot mesure trente pieds de face à la rue Chartres sur quatre-vingt-six pieds de profondeur entre lignes parallèles et façades à la rue Désiré, formant le coin des dites deux rues.

Les améliorations consistant d'un cottage, simple, rue Chartres coin de la rue Désiré.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec toutes les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Royale, Chartres et Désiré, désigné par la lettre "A" d'après un plan dressé par C. U. Lewis, attaché à un inventaire in re Succession de Mme James Erickson, fait par F. D. Charbonnet, notaire, daté du 14 décembre 1908, et d'après lequel ledit lot mesure vingt neuf pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur et façade à la rue Royale de cent vingt pieds et est formé de la plus grande partie du lot original Un et d'une petite portion du lot original Deux, (on ci-après décrit) d'après un plan de Jos Pilié, daté du 5 décembre 1839.

Les améliorations consistent d'un cottage double 639-641 rue Elmire.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Royale, Chartres et Congrès, désigné par la lettre B sur ledit devis dudit C. U. Lewis, député-voyer de ville et contenant ledit lot A, et d'après ledit devis ledit lot mesure vingt cinq pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds. Ledit lot B est formé de la plus grande portion du lot original Deux sur ledit plan de Jos Pilié ci-dessus mentionné.

Les améliorations consistant d'un cottage simple No 637 rue Elmire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans avec billets stipulant de payer intérêt à 7 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale sur les dites propriétés, avec toutes les causes usuelles de sécurité et d'assurance avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en litige. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur.
National Realty Co., Ltd. 401 rue Camp.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATEUR.

Fonds entier de commerce, installations, compte courant et meubles de bureau l'avoir de

MARTINY-SCHNELL CIE.,

IN RE LIQUIDATION DE LA MARTINY-SCHNELL CIE.

No 90,388 -Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—Bureau 322 rue Baronne—MARDI, 24 août 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux No 141 rue Dauphine, coin Iberville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre signé le 19 juillet 1909, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus dite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la sus dite Cour, Division B, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le fonds dans les affaires, se composant de:

Meubles et installations de bureau, coffre-fort à combinaison Herring, 10 vendeurs à levier, tables-compteur, compteur de caisier, installation de vitrines, étagères de mur, comptoir plat pour bureau, articles de toilette, bijouterie, brosses à dents, bâtonnets, cols, manchettes, chemises de toutes descriptions, robes de nuit, pajamas, robes de bain, cravates, chaussettes, mouchoirs, ombrelles, valises, jaquettes de garçons de salle, parfums, linge de dessous, bretelles, ceintures, balais de water, brosses à cheveux, lits et coffres à chemises, etc., etc., le tout d'après un inventaire authentique au bureau de Stroudback & Stern, 322 rue Baronne.

Conditions—Comptant.

Felix Bachemin, Charles F. Schnell et Pierce A. Powers, liquidateurs.

Arthur S. Leonard, avocat.
13 août—13 15 22 24

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

BONS TERRAINS POUR BATIR

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement.

Rue Dante, entre les rues Sycamore et Mobile.

Succession de Henry Lohmeyer.

No 88,224—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 16 septembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Tout et en particulier deux certaines lots de terre situé dans la ville de Carrollton dans cette paroisse et décrite comme numéros 15 et 17 de l'îlet ou lot No 128 sur un plan particulier du dit îlet ou lot dressé par Benj. Buisson, voyer de cette paroisse, le 14ème jour de mai 1835, et déposé en l'étude de François Joseph Erato Dupré Livaudais. Le lot No 15 mesure 52 pieds de face à la rue Madison (maintenant Dante) entre les rues Neuvième (maintenant Sycamore) et Palmère (maintenant Mobile) sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 16, et du autre côté par le lot No 15, et dans le fond par le lot No 16. Lautre rue qui borne l'îlet est la rue Camorunne. Lesdits lots de terre sont designés par les No 15 et 17 sur un devis daté du 10 juin 1903, par Darcy et Waddill, ingénieurs civils et voyers, et mesurant comme suit: Le lot No 15, 52 pieds de face à la rue Dante, le lot No 17 51 pieds de face à la rue Dante les deux lots 150 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots constituant une portion de cet îlet de terre No 128 sur un plan original de Carrollton dressé par Louis Zenger, depuis terrier, et déposé en l'étude maintenant de Felix Coman, ancien notaire du défunt F. R. Salinger, un notaire de la Nouvelle-Orléans, et duquel Paul Maurchon, est devenu propriétaire, par moyens d'achats qu'il a fait de la New Orleans Canal and Banking Company, Laurent Kohn, Laurent Milhaudon et John Sidel par actes passés à jour 1833 pardevant Jules Mosny, notaire, de la Nouvelle-Orléans, et représentant Greenberg Rodgin, Shinger, aussi un notaire.

Acquis par Henry Lohmeyer, audit Paul Maurchon, par acte pardevant François Joseph Enoul Dejean Livaudais le 25 du jour d'avril 1836. Pris de l'avenue Carrollton et dans une localité où les valeurs augmentent. De jolis homes dans le voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 août—15 22 29—sept 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE EN BOIS

No 1629 RUE MONROE.

Succession de Mme Blanche Jartaux, épouse de Robert Powers.

No 90 205—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 16 septembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le petit cottage simple en bois d'un étage, No 1629 rue Monroe, retiré du trottoir, contenant trois chambres. Le lot de terre est désigné dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, l'îlet No 207 borné par les rues Monroe, Leonidas, Green et Birch, lot 1 lot est désigné comme numéro 1 lettre T et mesure 25 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds et étant partie des ots Nos 11 à 24.

Acquis par ladite Mme R. Powers de Mme Eulph, d'après un acte de vente passé pardevant B. M. Stafford, notaire le 21me jour d'avril 1906 et enregistré en le livre des transferts 204, folio 621. Dans un voisinage qui s'améliore rapidement et près des lignes de chars et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, le portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'int et par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et les causes usuelles de sécurité. Dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer annuellement en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 août—15 22 29—sept 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—VENDREDI le 27 août 1909, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 août 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A maintenant absent en congé, dans la succession de Mme Blanche Jartaux, épouse de Robert Powers. No 90,205 sur les lieux No 4310 rue Annonciation, entre la rue Berlin et l'avenue Napoléon, les meubles de maison et effets suivants:

Un lot de meubles de salon, meubles de chambre et meubles de cuisine, d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

15 août—15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation

Du Coin Nord-Ouest des rues Canal et Marais.

In Re Liquidation de la Louisiana Export Lumber & Box Company.

No 88,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 26 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 juillet 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre encoignure Nord-Ouest des rues Canal et Marais, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Marais, Iberville et Villeré; désigné par les Nos 1 et 16, mesurant chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Canal sur 55 pieds 3 pouces de face à la rue Canal sur 114 pieds de profondeur. Le lot No 1 formant le coin des rues Canal et Marais. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ceci est une bonne occasion pour un vieux et sûr et productif ou profitable pour spéculation. A moins propriété n'a de meilleur avantage que sur la rue du Canal, alors une occasion de ce genre ne devrait pas échapper à des capitaux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 0/0 comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. A. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Ross E. Brewster, avocat.
25 juillet—25—août 1 8 15 22 24

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

La grande maison de residence à deux étages en briques,

1222 RUE ANNONCIATION.

Entre les rues Thalie et Erato.

Se étendant à travers le carré de l'îlet jusqu'à la rue St Thomas.

SUCCESSION DE JAMES BARRY ET EPOUSE.

No 90,236—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 6 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division C, absent en congé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent désignés par le No 1222 rue Annonciation, comprenant une maison de résidence à deux étages en briques, ayant environ 10 chambres etc., située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation, Thalie et Erato, et mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de largeur à l'arrière et de façade rue St Thomas sur 168 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus proche de la rue Thalie et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 1.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le balance s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec la pacte de non aliéner et les autres causes de sécurité usuelles. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur payant en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. 10 pour cent du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Paul W. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Geo. E. Dicharry, P. W. Maloney, avocats.
21 août—21 22 29—sept 5 12 19 2.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DE RESIDENCE EN BRIQUES,

1559 rue Gasquet entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Sarah Smith.

No 90,352—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 9 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division C, absent en congé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, désignés par le No 1559 rue Gasquet et ayant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec la pacte de non aliéner et les autres causes de sécurité usuelles. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur payant en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. 10 pour cent du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John C. Davis, Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

Dirkelspie, Hart & Davis, avocats.
21 août—21 22 29—sept 5 12 19 2.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DE RESIDENCE EN BRIQUES,

1559 rue Gasquet entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Sarah Smith.

No 90,352—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 9 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division C, absent en congé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent désignés par le No 1559 rue Gasquet et ayant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec la pacte de non aliéner et les autres causes de sécurité usuelles. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur payant en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. 10 pour cent du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Thomas D. Fry, notaire, aux frais de l'acquéreur, et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

GEO. ST PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.
1 août—1 8 15 22 29—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Geo. St. Paul

SUCCESSION DE

MORRIS ELEXIE

No 86,931 Cour Civile de District.

Jeudi, 9 Septembre 1909,

A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières,

No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District et signé du 20 juillet 1909, je vendrai à 1 heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, étant et étant le septième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Eagle (autrefois Magnolia), Général Ogden (autrefois Jackson) Plum et Poplar (autrefois Cinquième) étant l'îlet No 171.

Ladite portion de terre en ceci commençant à une distance de cent pieds, de l'encoignure des rues Eagle et Plum et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Eagle sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est composée de vingt pieds de lot original No 7 et cinq pieds du lot original No 8.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de l'acte de vente pardevant Bernard J. Daly et déposer dix pour cent du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.
W. A. Babas, avocat.
8 août—8 15 22 29—sept 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage

De Propriétés de Valeur, dans le Troisième District.

SAM SMITH vs FRANK HAYWOOD,

No 90,255.

JEUDI, le 2 Septembre 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières.

No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté et signé le 16ème jour de juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Deux lots de terre avec tous les droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, et désignés comme les Nos cinq et six de l'îlet No 6, borné par les rues Cascalvo, maintenant Royale, Moreau, maintenant Chartres, Forstall et Lizardi; ledits deux lots sont contigus et mesurent chacun vingt six pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, sur cent vingt pieds huit pouces et une ligne de profondeur.

Le lot No 1 formant le coin des rues Canal et Marais. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ceci est une bonne occasion pour un vieux et sûr et productif ou profitable pour spéculation. A moins propriété n'a de meilleur avantage que sur la rue du Canal, alors une occasion de ce genre ne devrait pas échapper à des capitaux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 0/0 comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. A. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Ross E. Brewster, avocat.
25 juillet—25—août 1 8 15 22 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Sherif Civil

De grandes portions de terre de valeur dans le Septième District.

Dans l'îlet borné par les rues Dublin, Dante et Hampson et l'Avenue St-Charles, avec les bâtisses et améliorations, etc., ensemble avec les

MACHINES DE L'USINE DE GLACE,

complète sous tous les rapports sur ladite propriété consistant d'une machine, bouilloires, pompes, réservoirs, etc., etc.

Charles A. Zilker vs Garrollton Ice Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90,356. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 août 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière située dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Dante, Saint Charles et Maison, et Hampson et avenue St Charles et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire le 4 février 1901 et aussi conformément à un arpentage officiel dressé par l'ingénieur de ville en conformité à une ordonnance No 15,040, série du Conseil, comme suit, à savoir: Commençant à ladite rue Dublin à une distance de trente (30) pieds de l'encoignure des rues Dublin et Hampson, ladite portion de terre mesurant de là vers l'avenue St Charles trente trois (33) pieds huit (8) pouces de face à la rue Dublin sur soixante-et-onze et vingt-neuf centièmes (71.29) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue St-Charles et cent onze (111) pieds et quatre dixièmes (111.4) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Hampson, la ligne du fond étant oblique et étant de l'extrémité de la ligne à l'extrémité de la ligne de la longueur de quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes égales et parallèles et comprise de la moitié du lot No huit sur un plan dressé par Ben Buisson, voyer, daté du 8 août 1837, étant la même propriété que ledit A. Sidoti a acquise de Vito Longo par acte passé pardevant E. K. Skinner, notaire enregistré au bureau des transferts sous le 170, folio 116 et daté du 16 octobre 1897.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance s'il y en a, représentée par le billet de la susdite, payable un an après la date, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement, avec le pacte de "non aliénation" et toutes les causes usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et les frais de tous certificats. Acte de vente pardevant U. Marionni Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

25 juillet—25—août 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Sherif Civil

De grandes portions de terre de valeur dans le Septième District.

Dans l'îlet borné par les rues Dublin, Dante et Hampson et l'Avenue St-Charles, avec les bâtisses et améliorations, etc., ensemble avec les

MACHINES DE L'USINE DE GLACE,

complète sous tous les rapports sur ladite propriété consistant d'une machine, bouilloires, pompes, réservoirs, etc., etc.

Charles A. Zilker vs Garrollton Ice Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90,356. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 août 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière située dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Dante, Saint Charles et Maison, et Hampson et avenue St Charles et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire le 4 février 1901 et aussi conformément à un arpentage officiel dressé par l'ingénieur de ville en conformité à une ordonnance No 15,040, série du Conseil, comme suit, à savoir: Commençant à ladite rue Dublin à une distance de trente (30) pieds de l'encoignure des rues Dublin et Hampson, ladite portion de terre mesurant de là vers l'avenue St Charles trente trois (33) pieds huit (8) pouces de face à la rue Dublin sur soixante-et-onze et vingt-neuf centièmes (71.29) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue St-Charles et cent onze (111) pieds et quatre dixièmes (111.4) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Hampson, la ligne du fond étant oblique et étant de l'extrémité de la ligne à l'extrémité de la ligne de la longueur de quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes égales et parallèles et comprise de la moitié du lot original Deux sur un plan dressé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et l'îlet que la propriété ci-dessus, ladite portion de terre étant composée de la façade des lots originaux Nos Trois et Quatre sur le plan original déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire, comme plan No 111 et dessiné en plan annexé à un acte de vente par M. D. Lucas à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant M. Zengel, notaire le 19 juin 1890. Ladite portion de façade desdits Nos Trois et Quatre formant un triangle et mesurant comme suit, à savoir: Soixante et un (61) pieds trois (3) pouces de face à la rue Dublin et cent (100) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Hampson et cent cinquante (150) pieds de profondeur en façade sur une ligne diagonale sur la ligne de côté le plus près de l'avenue St Charles et faisant face pour le nouveau chemin ou rue toutes mesures étant telles qu'indiquées et la propriété ci-dessus décrite étant la portion qui reste de ces dégagées des Nos Trois et Quatre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant située dans le Septième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dublin, Hampson et Dante et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant Fred Zengel, notaire le 4 février 1901 et aussi d'après une mesure officielle faite par l'ingénieur de ville, ainsi que et conformément aux dispositions de l'ordonnance No 15,040, série du Conseil comme suit, commençant à un point sur la ligne divisant les terrains originaux Nos Un et Deux dudit carré d'îlet cent onze (111) pieds et quatre dixièmes de pied distant de la rue Dublin, le dit terrain mesurant de la le long de ladite ligne divisant ladite terrains originaux Nos Un et Deux cent onze et quatre dixièmes de pieds (111.4/10) sur une ligne perpendiculaire à la rue Dublin, de là à angles droits, une largeur et une façade rue Dublin s'étendant vers et jusqu'au coin de la rue Hampson, trente (30) pieds, de là à angles droits, une profondeur et une façade sur ladite rue Hampson s'étendant jusqu'à la rue Dante cent vingt pieds (120), de là à angles droits, une largeur à l'arrière, le long de l'arrière ligne dudit terrain original No Un, s'étendant vers la rue St Charles, vingt un pieds et cinq dixièmes (21.5) et de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Dublin telle profondeur qui est nécessaire pour mener ladite ligne oblique au point demeurant mentionné jusqu'à un point du commencement et ci-dessus décrit et déterminé.

Ledit terrain ou portion composé la plus grande partie du terrain original désigné par le No un dudit carré sur un plan du terrain déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111.

Ensemble avec l'installation et machines de la fabrique de glace complète sous tous les rapports contenues sur les lieux ci-dessus décrits, se composant de machines, bouilloires, pompes, réservoirs, etc., etc.

Etant la même propriété acquise de Wm H. McGraw conformément à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, enregistré C. O. B. 192 folio 155.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. Zach. Spearing, avocat du demandeur.
13 août—13 14 20 27—sept 3 10 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Mercredi, le 25 Août 1909.

No 3309 rue Tchoupitoulas.

Succession de Antonio Sidoti.

No 90,125—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—Il sera vendu MERCREDI, le 25 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre signé le 23 juillet 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippowa, Toledano et l'avenue Louisiana, lequel dit lot de terre mesure douze pieds six pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent-vingt-neuf pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes égales et parallèles et comprise de la moitié du lot No huit sur un plan dressé par Ben Buisson, voyer, daté du 8 août 1837, étant la même propriété que ledit A. Sidoti a acquise de Vito Longo par acte passé pardevant E. K. Skinner, notaire enregistré au bureau des transferts sous le 170, folio 116 et daté du 16 octobre 1897.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance s'il y en a, représentée par le billet de la susdite, payable un an après la date, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement, avec le pacte de "non aliénation" et toutes les causes usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et les frais de tous certificats. Acte de vente pardevant U. Marionni Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

25 juillet—25—août 1 8 15 22 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Christina Weber.

CO